



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 52/2024/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 22 MARS 2024 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) ETAT - CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 5

Nombre de Conseillers Présents : 35
Date de la convocation : 17 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFAU - Dominique BERTONI - BRIQUET Pascal – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE - Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT – Serge FELIX – Sandrine JACQUES – Farah KHAN-GRISSET – Roland LOE-MIE – Phong LY – MILZINK-CINCINAT Yolande - Hélène PAUL - Claude PLENET - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA - Patricia VICTOR – LECANTE Patrick – BIDIOU CEPRIKA Ruth – Serge SMOCK – Magali ROBO-CASSILDE -

PROCURATIONS (5) : Gilles ADELSON **donne procuration** à Monique AZER – Nadine COLIN **donne procuration** à Rolande SILEBER – Anne-Michèle ROBINSON **donne procuration** à Yahya DAOUDI – Julner BELIZAIRE **donne procuration** à Mme Farah GRISSET-KHAN – Teed GASPARD **donne procuration** à Mme Albanie CIPPE

ÉTAIENT ABSENTS : Eugène EPAILLY – Delar Seedna - – Michel DUBOUILLE - Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO – Elaine JEAN – Axel RINO -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Liser CLIFFORD

40 POUR	Monique AZER – Serge BAFAU - Dominique BERTONI - BRIQUET Pascal – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE - Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT – Serge FELIX – Sandrine JACQUES – Farah KHAN-GRISSET – Roland LOE-MIE – Phong LY – MILZINK-CINCINAT Yolande - Hélène PAUL - Claude PLENET - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER - Eliodore TORVIC - Sandra
---------	--

	TROCHIMARA Patricia VICTOR – LECANTE Patrick – BIDIU CEPRIKA Ruth – Serge SMOCK – Magali ROBO CASSILDE - Gilles ADELSON – Nadine COLIN – Anne-Michèle ROBINSON - Julner BELIZAIRE – Teed GASPARD
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-6 et suivants ;

Vu l'article 188 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil Général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral;

Vu la circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances/Fiscalité » réunie le lundi 18 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau le mercredi 20 mars 2024 ;

Vu le Rapport N° 52/2024/CACL relatif contrat territorial de relance et de transition écologique Etat-CACL.

Considérant que la CACL est concernée par l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui s'impose à tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants existant au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 52/2024/CACL** relatif au contrat territorial de relance et de transition écologique Etat-CACL.

ARTICLE 2

D'approuver la réalisation des opérations listées dans la convention :

Axe 1. S'organiser et devenir un exemple	
Orientation 1.1. Mettre en place une gouvernance écoresponsable en faveur des transitions	
1.1.1	Concourir aux labels Climat Air Énergie et Économie Circulaire
1.1.2	Définir et mettre en œuvre un Plan de sobriété
1.1.3	Former et Sensibiliser les élus des collectivités
1.1.4	<i>Maintenir le label Territoire Numérique à 5@</i>
1.1.5	Mettre en œuvre un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)
1.1.6	Mettre en œuvre une stratégie d'achats publics responsables par la création d'un clausier
Orientation 1.2. Optimiser et réduire les consommations d'énergie du patrimoine public	
1.2.1	Isoler les bâtiments communaux
1.2.2	Rénover le parc d'éclairage public communal et intercommunal
1.2.3	Rénover l'éclairage extérieur des équipements sportifs communaux
Orientation 1.3. Accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans les transitions	
1.3.1	Mettre en place et pérenniser le dispositif Conseil en Énergie Partagé
1.3.2	<i>Mettre en place un service commun innovation numérique et des systèmes d'information</i>
1.3.3	Mettre en œuvre une centrale d'achat
Axe 2. Favoriser l'autonomie du territoire	
Orientation 2.1. Favoriser le développement et l'utilisation des ressources locales	
2.1.1	Utiliser des matériaux de construction locaux et biosourcés
Orientation 2.2. Valoriser les déchets au niveau local	
2.2.1	Favoriser le compostage et la valorisation énergétique des déchets
Orientation 2.3. Développer la production d'énergie renouvelable	
2.3.1	Installer des ombrières parking photovoltaïques sur le territoire
2.3.2	Pratiquer l'autoconsommation photovoltaïque sur les sites de la CACL
2.3.3	Réaliser un cadastre solaire dynamique avec mise en place de prime pour l'installation de solaire photovoltaïque

Orientation 2.4. Étudier le potentiel de filières alternatives locales : biocarburant, hydrogène, biogaz...	
2.4.1	Étudier le potentiel de filières alternatives locales : biocarburant, hydrogène, biogaz...
Axe 3. Améliorer le bâti et construire une ville durable et agréable	
Orientation 3.1. Œuvrer pour un habitat plus sobre, accessible et confortable	
3.1.1	<i>Redynamiser les politiques d'accès sociale à la propriété</i>
3.1.2	Soutenir les démarches de maîtrise de l'énergie dans les logements par la sobriété et le bioclimatisme
Orientation 3.2. S'inscrire dans une démarche ville durable, dynamique et sûre	
3.2.1	Adopter un urbanisme commercial plus attractif
3.2.2	Instaurer un processus de labélisation pour les acteurs du secteur touristique engagés dans une démarche de préservation de l'environnement
3.2.3	Mettre en cohérence la politique foncière dans l'agriculture
Orientation 3.3. Faire de la CACL un smart-territoire	
3.3.1	Mettre en place un système numérique avec capteurs : risques inondations, ramassage des déchets, suivi des transports en commun, etc.
Axe 4. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions	
Orientation 4.1. Sensibiliser, communiquer et former à la transition écologique et solidaire	
4.1.1	Organiser des ateliers écocitoyens mieux consommer
4.1.2	Sensibiliser à l'éco-consommation et à l'achat avec ses propres contenants
4.1.3	Sensibiliser à la diminution des emballages produits à la source
Orientation 4.2. Réduire les déchets et favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation	
4.2.1	Favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation
Orientation 4.3. Renforcer les modes alternatifs pour réduire l'usage de la voiture thermique	
4.3.1	Favoriser la mobilité décarbonée et faibles émissions
4.3.2	Favoriser la pratique du transport multimodal sur le territoire
4.3.3	Renforcer les modes alternatifs doux à la voiture : marche et vélo
Orientation 4.4. Diminuer les besoins en déplacement	
4.4.1	Développer des solutions d'optimisation des déplacements
4.4.2	Renforcer l'équilibre des pôles générateurs de déplacements
Axe 5. S'adapter au changement climatique et devenir résilient	
Orientation 5.1. Préserver et protéger la biodiversité locale et la ressource en eau	
5.1.1	Mettre en place un Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI)
5.1.2	Réduire l'utilisation de l'eau potable
Orientation 5.2. Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques	
5.2.1	Adapter le bâti existant ou nouveau aux risques d'inondation
5.2.2	Développer des aménagements végétalisés pour les canaux urbains
5.2.3	Utiliser des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales pour limiter l'imperméabilisation des sols
Orientation 5.3. Développer une économie durable et inclusive	
5.3.1	Amorcer la décarbonation des activités
5.3.2	Financer des projets de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) par le Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL)
Axe 6. Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur	
6.1.1	Mettre en place un partenariat entre la CACL et ATMO Guyane

ARTICLE 3

D'approuver la convention ci-annexée relative au contrat territorial de relance et de transition écologique Etat-CACL.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de ce projet et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 22 mars 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK